



MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
BUREAU SANTE SECURITE AU TRAVAIL - DRH3B  
18, AVENUE LEON GAUMONT - VALMY - 122  
75977 PARIS CEDEX 20

Paris, le **11 AOUT 2014**

Affaire suivie par : Sandrine DENOEUX  
Téléphone : 01 57 53 24 21  
Mél. : sandrine.denoeux@finances.gouv.fr  
DRH3B/2014/07/9109

### NOTE A L'ATTENTION DE (DESTINATAIRES IN FINE)

**Objet :** Cadrage ministériel de la campagne DUERP/PAP 2014-2015.

La présente note a pour objet de définir le calendrier de la campagne ministérielle de réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et du Programme Annuel de Prévention (PAP) pour l'année 2014/2015.

L'exercice annuel qui s'ouvre sera, comme l'an dernier, réalisé dans l'outil informatique DUERPAP.

Le guide méthodologique relatif à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels, consultable sur l'intranet ministériel, reste d'actualité.

Toutefois, une **évolution de la doctrine ministérielle** est intervenue. Le caractère participatif de la démarche de recueil des risques est réaffirmé mais deux périmètres de participation des agents sont définis qui seront utilisés alternativement un an sur deux :

- une sollicitation de l'ensemble des agents par l'entremise des cadres de proximité (campagne 2013-2014, puis 2015-2016) pour contribuer au recueil des risques ;
- une mise à jour annuelle du DUERP réalisée par le groupe de travail associant des représentants des personnels (campagne 2014-2015 puis campagne 2016-2017).

Pour la campagne 2014-2015, **le calendrier de la campagne ministérielle comporte donc une étape de moins que l'an dernier** et s'établit comme suit :

- mise à jour des référentiels des directions générales (unités de travail et assistants de prévention) dans l'application DUERPAP jusqu'au 30 août 2014 ;
- mise à jour des référentiels locaux (sites, services et éventuellement cadres de proximité) dans l'application DUERPAP par les assistants de prévention du 1er au 30 septembre 2014 ;
- réunion des groupes de travail d'octobre à décembre afin de réaliser les DUERP et les PAP ;
- avis du CHSCT sur le PAP au cours du premier trimestre 2015 ;

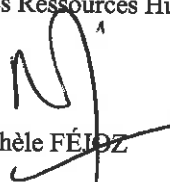
- intégration éventuelle des propositions du CHSCT par l'assistant de prévention, conformément aux arbitrages rendus par le chef de service, au cours du second trimestre 2015 ;
- clôture de la campagne 2014/2015 le 30 juin 2015.

Le **référentiel ministériel des risques professionnels** reste également d'actualité mais a été **modifié à la marge** pour supprimer les situations d'exposition faisant référence à une fréquence d'exposition. Désormais, les situations d'exposition régulières ou occasionnelles sont regroupées en une seule situation d'exposition.

Sur la base des demandes émanant des utilisateurs et en concertation avec les directions générales, des évolutions sont régulièrement intégrées dans **l'application informatique DUERPAP** pour en améliorer le fonctionnement et mieux répondre aux besoins. Il vous revient d'en informer votre ou vos assistants de prévention.

Je vous remercie de votre implication dans cette nouvelle campagne qui constitue un exercice essentiel pour l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers.

La Directrice des Ressources Humaines,



Michèle FÉJOZ